

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Le vendredi 24 avril 2020 à 19H00

Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en visio-conférence

à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BERHAULT, maire.

Date de convocation 20/04/2020

PRESENTS : BERHAULT Gérard, LEBRETON Alain, LETESTU Anne-Marie DOUILLET-LE FAOU Odile TOUDIC Daniel DE BRUYNE Fabrice RIVOALLAN Marie-Thérèse ADAM Marcel TARDIVEL Patrick FOSSANI Véronique FERREY GAUTIER Corinne PIEVACHE Alain AUFFRAY Claudine BRUGALAY Jean- Michel DENAIS Fabienne

ABSENTS EXCUSES :

Secrétaire : Claudine AUFFRAY

DROIT DE PREMPTION URBAIN

Parcelles A1436 A1438 A957 A958 A964

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant les parcelles A1436 A1438 A957 A958 A964, Rue du Four

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

VOIRIE – LIAISON RUE DU FOUR RUE J.B. BRAULT

Le maire rappelle la délibération du 17 janvier 2020 autorisant une consultation d'entreprises portant sur la création d'une voie reliant la rue Jean Baptiste Brault et la rue du Four, avec en option de réaménagement de la rue du Four .

3 entreprises ont répondu à cette consultation.

Le maire présente le rapport d'analyse des offres qui préconise de retenir l'entreprise la mieux-disante, l'entreprise LESSARD pour un montant total TTC avec l'option à 65 276.88€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de réaliser la création d'une voie reliant la rue Jean Baptiste Brault et la rue du Four, et le réaménagement de la rue du Four (option au marché).
- Retient l'entreprise LESSARD pour un montant total TTC de 65 276.88€. L'entreprise devra mettre en place les gestes barrières nécessaires dans le cadre de la crise sanitaire du Covid 19.
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

LOTISSEMENT RUE DU FOUR – PERMIS D'AMENAGER

Le maire fait le point sur ce dossier. Il rappelle la servitude de passage et de canalisation due aux parcelles A1436 et A1438 et la nécessité de modifier l'assiette de cette servitude. Le maire présente le plan définissant le périmètre du lotissement intégrant une bande de 3 mètres, restant propriété de la commune entre les lots 4 et 5 afin de permettre le raccordement des eaux usées des parcelles A1436 A1438 .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- valide le périmètre du lotissement et la composition des lots.

PRET RELAIS – RECONDUCTION D'UN PRET

Le maire informe le conseil municipal que le contrat de prêt réalisé auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire pour la réalisation du lotissement du Four est arrivé à échéance. Il doit être reconduit.

Après échange, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire dans les conditions de l'offre à savoir :

Montant	:	100 000.00 €
Taux	:	0.82%
capital :		in fine
Intérêts	:	Trimestriels
Frais de dossier :		400.00€

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à contracter et régulariser l'acte de prêt conformément aux conditions arrêtées ci-dessus.

SERVICE TECHNIQUE – RECRUTEMENT D'UN AGENT

Le maire informe le conseil municipal que la charge de travail sur les espaces verts est importante d'avril à octobre . Il propose le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée , à temps plein , 35H00 semaine , adjoint technique territorial rémunéré sur la base 1^{ère} échelon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de recruter un adjoint technique en contrat à durée déterminée , du 11 mai au 31 octobre 2020, à temps complet .
- détermine la rémunération de cet agent sur la base d'un agent technique , 1^{ère} échelon
Indice brut 350 Indice Majoré 327
- Autorise la maire à procéder au recrutement et à signer le contrat de travail correspondant

ECOLE – ACQUISITION D’UN ORDINATEUR

Le maire informe le conseil municipal, que suite au vol de matériel informatique au groupe scolaire , 8 tablettes et 6 ordinateurs , il y a lieu de procéder dans un premier temps à l’acquisition d’un ordinateur pour permettre à chaque classe d’être équipée d’un ordinateur.

3 devis ont été reçus en mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de la société FDI pour l’acquisition d’un ordinateur livré sur site et installé, pour un montant de 707.30€TTC.

LE HINGLE, le 27 avril 2020

Le Maire Gérard BERHAULT

Exécutoire du fait de son affichage
Et de sa transmission en Sous Préfecture

